

COMMUNIQUÉ

DE PRESSE



Orléans, le 14 juin 2024

Renouvellement de la Convention de Financement et de Mise à Disposition d'Intervenants Sociaux au Groupement de Gendarmerie du Loiret

Lors de la session des 13 et 14 juin, l'assemblée départementale a acté le renouvellement de la convention de financement, d'organisation et de mise à disposition de deux Intervenants Sociaux en Gendarmerie (ISG) au sein du groupement de Gendarmerie départementale du Loiret.

Dans le cadre de son engagement en matière d'action sociale et de prévention, le Département du Loiret renouvèle la convention de financement, d'organisation et de mise à disposition de deux Intervenants Sociaux en Gendarmerie (ISG) au sein du groupement de Gendarmerie départementale du Loiret. Cette décision s'inscrit dans la continuité des actions menées de 2021 à 2024, visant à renforcer l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité sociale.

Depuis leur mise en place en juin 2021, les deux ISG ont joué un rôle important en tant qu'interfaces entre les services de la Gendarmerie et les divers acteurs sociaux. Leurs missions consistent à :

- accueillir des victimes et/ou des personnes en situation de vulnérabilité sociale repérées lors d'une intervention ou à l'occasion du service de la gendarmerie
- répondre, en matière sociale, aux attentes des publics orientés par les chargés d'accueil des brigades de gendarmerie, pour évaluer précisément leur demande
- évaluer la situation des personnes en s'appuyant généralement sur des entretiens et les orienter vers les services et institutions en mesure de leur apporter l'aide la plus adaptée possible

Le bilan des activités des ISG sur les trois dernières années met en lumière l'impact positif de leurs actions : une augmentation constante du nombre de saisines (532 en 2022 et 575 en 2023), une forte adhésion du public au dispositif (en 2023 pour 575 saisines réceptionnées par les gendarmeries, les associations, les services sociaux, moins de 70 usagers ont refusé la prise de contact avec un ISG), et le fait que 70% du public reçu n'était pas connu des services sociaux pour la situation traitée.

Face à ces résultats encourageants, le Département, en partenariat avec la Gendarmerie nationale et la Préfecture, renouvèle cette convention pour une nouvelle période de trois ans, de 2024 à 2027. Ce renouvellement permettra de maintenir une couverture territoriale homogène et préventive avec un accompagnement au plus près du public Loirétain.

Retrouvez toutes les actualités du Département sur www.loiret.fr/presse

CONTACT PRESSE

Océane Ntutume

02 38 25 43 38

07 86 84 06 54

oceane.ntutume@loiret.fr